

COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE
Association loi 1901 agréée défense de l'environnement

COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AOÛT 2010

Le pointage des membres présents et représentés sur les **374** Membres statutaires actuels donne:

- Présents :	48
- Représentés :	109
- Total :	157 soit 42 %

Le quorum statutaire, de 25 % étant largement atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 9 h 15.

La Municipalité que nous avons invitée est représentée par Mme le Maire qui s'est excusée pour un léger retard.

Le Président accueille les participants et constate avec regret, une fois de plus, que l'assistance bien que semblable à celle de l'année dernière reste néanmoins pas très nombreuse au regard du nombre de membres qui composent l'association.

Avant de commencer les débats à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale le Président nous fait une déclaration :

« Je désirerais évoquer la mémoire de René FERY et des autres membres du Conseil qui nous ont quittés au cours du quart de siècle de mon mandat : Messieurs DUHAMEL, CURTISS, MOLLARD, BRÈS, SIDOLI, GARZINO sans oublier celui qui bien que non membre, partageait nos convictions et nous a assuré d'un concours si important Mr VENTURELLI.

Au cours des 4 dernières années, l'âge et la maladie ont progressivement entamé ma capacité et ma disponibilité Ce constat m'a amené à me préoccuper de ma succession.

Le moment est venu pour moi de mettre en place la relève soigneusement préparée en proposant au Conseil d'Administration qui suivra cette Assemblée Générale, d'élire au poste de Président celui qui depuis plus de 2 ans a assumé chaque jour une part de plus en plus importante de la tâche : Mr Henri BONHOMME.

C'est l'esprit serein que je quitte mes fonctions, assuré que la pérennité du Comité de Sauvegarde est garantie au niveau de la Présidence et du Conseil d'administration encore que, c'est avec une grande satisfaction que nous accueillerions quelques volontaires pour compléter l'effectif de celui-ci.

Je tiens à remercier tous nos membres fidèles sans qui nous n'aurions pu entreprendre les actions que nous avons menées et qui nous ont permis d'obtenir les résultats dont je rappelle les principaux :

- Abandon de l'usine d'incinération du Fenouillet.

-Abandon du projet de méga zone industrielle du Fenouillet.

-Annulation de la dernière tranche de la ZAC des Collières (451 habitations)

-Abandon du projet de jetée avec station service pour les jets-skis à Pardigon.

-Arrêt du projet de Pierre & Vacances à Pardigon et acquisition du terrain par le Conservatoire du Littoral dont l'étude du schéma d'aménagement se poursuit au sein du Comité de Pilotage en collaboration avec le Conservatoire du littoral et les communes.

Restent à clarifier certaines situations telles que le P.L.U. de Cavalaire. Nous serons là pour veiller au règlement correct de ce dossier et aider la Municipalité à se doter d'un document d'urbanisme conforme à nos souhaits communs.

Pour ma part, je me retire serein, sachant que je ne fais que des heureux, ceux qui seront satisfaits de voir la succession assurée et ceux contre qui j'ai du lutter, satisfaits de me voir partir.

Merci encore pour votre soutien indispensable face aux menaces qui persistent en raison de l'incapacité des services de l'État à appliquer ou faire appliquer intégralement la Loi littoral par les politiques qui pourtant l'ont eux-mêmes votée à l'unanimité.

Notre existence et notre rôle sont essentiels si j'en crois les déclarations des Préfets successifs, avec qui nous avons œuvré. Selon eux ils ne pouvaient contrôler la légalité de tous les dossiers dont certains sont "pilotés" de "très haut" tels que Pampelonne ou l'aérodrome de La Môle.

Pensez qu'un jour plus ou moins proche vous aurez, vous aussi, à assurer la pérennité du Comité de Sauvegarde en vous trouvant un successeur. Un Bureau compétent et efficace, c'est bien. Une Association sans membres ne dispose d'aucune représentativité.

Encore une fois Merci à tous nos membres, à la Presse, à Madame le Maire pour la qualité de son écoute et pour demain, j'espère, la mise en place d'une structure municipale formelle et permanente de concertation. »

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'A. G. DU 6 AOUT 2009

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 Août 2009 sous la forme de la :

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale approuve le procès verbal de l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 6 Août 2009

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes: Monsieur Christian ROCHE a procédé à l'examen des comptes et à la demande du Président, donne lecture du certificat de conformité qu'il a rédigé, qui atteste que les chiffres de la situation financière relatifs à l'exercice 2009/2010, arrêtés au 31 mai 2010 étaient en concordance avec les écritures.

Monsieur Christian ROCHE profite de cette Assemblée Générale pour solliciter son remplacement. Il précise qu'il donnerait toutes les informations nécessaires pour que son successeur

puisse s'acquitter de cette tâche sans difficulté, qu'il ne s'agit pas d'une charge lourde, 1 à 2 heures de son temps à consacrer à la vérification des comptes chaque année au mois de juin.

Cet appel bien évidemment ne concerne pas seulement les présents à l'Assemblée Générale mais l'ensemble des membres.

Le Trésorier Mr FOURNIER donne lecture du bilan de l'exercice 2009/2010.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2010

SOLDE CRÉDITEUR	AU 31 MAI 2009	2 8 7 7, 3 9
LIVRET A C.E.	AU 31 MAI 2009	1 5 8 6 1, 7 5
ENCAISSEMENTS	AU 31 MAI 2010	7 5 9 5, 0 0
INTÉRÊTS LIVRET A	AU 31 DEC 2009	3 0 4, 0.1

TOTAL **2 6 6 3 8, 1 5**

DÉPENSES **5 9 0 6, 6 3**

- Journaux	3 7 1, 0 0
- Cotisations (associations)	3 7 5, 0 0
- Indemnités kilométriques Président	0, 0 0
- Fournitures de bureau & réparations	5 8 2, 1 1
- Photocopies	1 7 7 5, 6 8
- Affranchissements postaux	8 3 5. 9 4
- Téléphone / Wanadoo	1 2 4 7, 6 6
- Frais judiciaires	0, 0 0
- Assurance R.C.	4 4 5, 9 8
- Divers	2 4 9, 2 6
- Frais tenue de compte	2 4, 0 0

SOLDE COMPTABLE AU 31 MAI 2010 **2 0 7 3 1, 5 2**

TRÉSORERIE **AU 31 MAI 2010** **2 0 8 0 6, 2 0**

SOLDE COMPTE DÉPOTS (C.E.) 4 6 4 0, 4 4

COMPTE LIVRET A 'C.E.) 1 6 1 6 5, 7 6

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation des comptes sous la forme de la :

2^{ème} résolution :

L'Assemblée après avoir pris connaissance du rapport financier donne quitus de leur gestion aux Membres du Conseil pour l'exercice 2009/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{eme} résolution :

L'Assemblée accepte la proposition du Trésorier, entérinée par le Conseil de maintenir, pour l'exercice 2010/2011, la cotisation au taux de 30 Euros pour le premier adhérent de la famille, 20 Euros pour le conjoint et 5 Euros pour les jeunes de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 26 ans."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - RAPPORT MORAL D'ACTIVITE

Le texte complet du Rapport moral et d'activité ayant été, comme chaque année, communiqué aux membres dans le rapport du Conseil, le Président se borne, avec l'assentiment de l'Assemblée, de rappeler les démarches principales occasionnées par les dossiers les plus importants.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation du rapport moral et d'activité. sous la forme de la :

4^{eme} résolution:

L'assemblée approuve le rapport moral et d'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVALAIRE (P.L.U.)

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables autres que les commentaires de Mme Le Maire qui rappelle que la révision du P.L.U. est bien mise en chantier, que ce travail s'effectuera sur une période de temps de 2 à 3 ans incompressibles du fait des délais administratifs.

Mme le Maire réitère son souhait de préserver notre remarquable localité à laquelle elle est très attachée, d'une densification encore plus forte de l'habitat, au centre ville comme sur les collines et confirme que cette nouvelle version du P.L.U. devra être l'outil qui lui permettra d'exercer ce contrôle qui aujourd'hui n'est pas toujours possible.

Quelques exemples de demandes de permis de construire sont citées pour lesquels la municipalité en regard des textes actuels éprouve des difficultés à opposer un refus.

Mme le Maire confirme aussi que les associations de défense de l'environnement seront sollicitées pour participer à ces travaux de révision du P.L.U.

Question à Mme le Maire, posée par une personne de l'assemblée concernant les nuisances causées par La Castillane (cours d'eau qui se termine en mer entre la plage du Yacht Club et le port) à son extrémité sud : odeurs produites par les algues en décomposition, aspect désagréable en un lieu très fréquenté.

Madame le Maire indique que si on peut effectivement considérer que cette dernière portion du cours d'eau est peu agréable, on ne doit pas dire qu'il s'agit d'une pollution nuisible. Néanmoins la municipalité a entrepris une étude afin d'améliorer cette situation : couverture d'une partie du cours d'eau au droit du ponton qui permet de faire la liaison entre la plage et le port, creusement de la partie sud pour éliminer le phénomène de stagnation de l'eau.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation de l'action menée par le Conseil sous la forme de la :

5^{eme} résolution :

L'Assemblée approuve l'analyse faite sur la révision du P.L.U. à entreprendre et donne pouvoir au C.A. pour mener à bien ce dossier dans la continuité de la démarche entreprise dans le passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention (pouvoir transmis sans commentaire par un membre absent de l'A.G.)

4 BIS – SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.Co.T.) action menée au sein de l'UDVN 83

Le président fait un bref rappel de notre position qui avait été détaillée dans le Rapport du Conseil diffusé avant l'Assemblée Générale de 2009 pour préciser que notre requête s'appuyait sur :

- Tous les éléments d'information n'ont pas été soumis à l'enquête publique.
- Absence de figuration des Espaces Boisés classés (EBC).
- la violation des dispositions particulières aux zones littoral en transformant en "zones de respiration" formule sans signification juridique, certaines "coupures d'urbanisation" et notamment celle de PAMPELONNE pourtant classée "site remarquable" par un jugement de Conseil d'État.

Notre recours ayant été rejeté pour vice de forme nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de faire appel. Néanmoins l'UDVN83 s'est portée en soutien de l'association Vivre Dans La Presqu'Ile de Saint-Tropez, dont le recours a été admis.

5 - ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'OCCUPATION DES PLAGES DE CAVALAIRE (avril 2010)

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables autres que les commentaires de Mme Le Maire.

Mme le Maire précise que le point 3 (chemin d'accès pour personnes à mobilité réduite de largeur 3m) évoqué dans l'enquête publique était une promesse électorale à laquelle elle reste attachée. La municipalité en est à un stade préliminaire de ce projet qui aurait une emprise sur certaines parcelles de terrains privés et dont le financement estimé à 300.000 € devrait être assuré en partie par les pouvoirs publics extérieurs à la commune de Cavalaire, Conseil Régional et Conseil Général.

Mme le Maire nous indique que le commerce de motos de mer évoqué dans notre rapport, mais non mentionné dans l'enquête publique sortait du contexte de celle-ci du fait de l'expiration de la concession accordée à ce commerçant à l'issue de cette saison 2010.

Mme le Maire confirme que cette activité n'a pas vocation à rester sur son emplacement actuel et devrait dès 2011 être déplacé vers le port.

Un projet en phase de réflexion consisterait à installer des points d'accostage pour les motos de mer le long de la digue Est qui fait séparation entre le port et la plage à l'extrémité de La Castellane. La capacité d'accueil serait d'environ 50 appareils alors qu'actuellement à Pardigon on en a dénombré de 100 à 120. Un avantage pour ce projet serait la proximité de la station maritime de carburant situé au port, alors qu'à Pardigon il a été constaté un stockage d'essence parfaitement indésirable et illégal.

A la suite des ces informations transmises par Mme le Maire un débat s'instaure dans l'assemblée. Une idée émise serait la suppression de cette activité jugée indésirable.

Mme le Maire indique que la décision d'interdire la pratique de ce sport nautique n'est pas raisonnable, minimiser ses nuisances est sont objectif, comme pour toute activité sur mer faisant appel à une motorisation thermique.

Le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire n'est évidemment pas favorable à une telle activité mais ne peut pas préconiser l'interdiction pure et simple de l'utilisation de motos de mer dans la baie de Cavalaire, ce qui d'ailleurs ne serait pas compatible avec la législation applicables dans ces circonstances. La raison nous dicte donc la recherche d'une solution qui minimiserait les nuisances générées par cette activité et nous nous engageons à suivre l'évolution de ce projet avec un regard critique en vous tenant informés.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation de l'action menée par le Conseil sous la forme de la :

6^{ème} résolution :

L'Assemblée approuve l'analyse faite sur l'occupation des plages et donne pouvoir au C.A. pour gérer ce dossier

Cette résolution est adoptée moins une voix et une abstention (pouvoir transmis sans commentaire par un membre absent de l'A.G.)

6 - ESPACE PROTEGE DE PARDIGON

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires.

Mme le Maire nous indique ne pas avoir plus d'information que ce que nous avons écrit dans le Rapport du conseil transmis aux membres du C.S.B.C.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation de l'action menée jusqu'alors par le Conseil sous la forme de la :

7^{ème} résolution :

L'Assemblée approuve les options prises dans le programme de réhabilitation de l'espace remarquable de Pardigon et donne pouvoir au C.A. pour poursuivre ses travaux au sein du Comité de Pilotage.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention (pouvoir transmis sans commentaire par un membre absent de l'A.G.)

7 - MOUILLAGE ORGANISÉ

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables autres que les commentaires de Mme Le Maire.

Madame le Maire valide les informations du Rapport du Conseil et refait un historique de l'institution du mouillage organisé initié par la municipalité précédente, en précisant que la police municipale est très vigilante pour faire respecter le règlement spécifique au mouillage en baie de Cavalaire, en attendant la signature de l'arrêté du Préfet Maritime conférant à la municipalité les pleins pouvoirs de police sur le D.P.M. (Département Publique Maritime). Elle nous indique également que pour l'année prochaine la zone de mouillage organisé devrait être rapprochée du port afin de libérer un espace de visibilité depuis les plages.

8 - TRAITEMENT DES DÉCHETS

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires.

Sur le point concernant le traitement des déchets à l'échelle locale (8 communes du Golfe de Saint-Tropez concernées), Mme le Maire nous indique ne pas avoir plus d'information que ce que nous avons donné dans le Rapport du Conseil transmis aux membres du C.S.B.C. quant à la poursuite des travaux du groupe de travail « déchets », tout en précisant que l'investigation conduite dans le cadre du Comité des Élus sous la présidence de M. Gimmig, Maire de La Croix Valmer, avait effectivement consisté en un travail de consultation auprès de différentes sociétés spécialisées et qu'il convenait maintenant d'en faire l'analyse. Mme le Maire partage notre point de vue sur la difficulté de réaliser un tel projet local du fait des critères négatifs cités dans notre bulletin d'information diffusé en janvier 2010.

Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation de l'action menée par le Conseil sous la forme de la :

8^{ème} résolution :

L'Assemblée approuve l'analyse sur le traitement des déchets faite par le C.A. et lui donne pouvoir pour poursuivre ses travaux au sein du groupe de travail « déchets ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention (pouvoir transmis sans commentaire par un membre absent de l'A.G.)

9 - PAMPELONNE

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables.

10 - AÉRODROME DE LA MÔLE

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables.

11 - COMMUNICATION PAR INTERNET

Se référer au Rapport du Conseil déjà transmis à tous les membres du C.S.B.C.

Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'informations complémentaires remarquables.

Nous demandons aux personnes présentes dans l'assemblée qui disposent d'une connexion internet et qui accepteraient de recevoir nos documents par internet de se faire connaître.

12 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de :

Mesdames COMBES et VALETTE, Messieurs BONHOMME, BUCHHOLTZER, FOUCHER, FOURNIER, RADVANYI et SIBI.

Madame VALETTE, Messieurs BUCHHOLTZER et SIBI élus lors de l'Assemblée générale du 13 août 2007, dont les mandats arrivent à expiration, demandent à l'Assemblée Générale le renouvellement de leur mandat.

Le Président soumet à l'Assemblée la validation des candidatures sous la forme de la :

9^{ème} résolution :

L'Assemblée approuve les candidatures de Madame VALETTE, Messieurs BUCHHOLTZER et SIBI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire rend un chaleureux hommage à Y. Buchholtzer pour l'important travail qu'il a effectué depuis de nombreuses années dans la commune et rappelle leur long cheminement côte à côte, pas toujours sur le même bord et en conséquence pas toujours nourri d'idées convergentes, mais toujours conduit avec dignité et respect mutuel.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, la presse et Mme le Maire qui cette année encore nous a honorés de sa présence enrichissante dans les débats, le Président déclare l'assemblée générale annuelle close à 12H et invite les participants à partager le "pot de l'amitié".